

Le 3 octobre 2022

Province de Québec
Municipalité de Chambord

Lundi 3 octobre 2022, à 19 h, au 1526 rue Principale dans la salle du conseil, ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Lise Noël, Julie Girard-Rondeau ainsi que messieurs Mario Bolduc, Gerald Genest, Alphonse Fortin et Robin Doré. Madame Julie Caron agit comme greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Présences
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation des procès-verbaux :
 - a) Séance ordinaire du 12 septembre 2022
- 5) Période de questions
- 6) Avis de motion
 - a) Règlement 2022-743 règlement abrogeant le règlement 2013-527 sur le vote par correspondance
 - b) Règlement 2022-742 modifiant le règlement 2009-445 ayant pour objet l'émission des constats d'infraction
- 7) Administration
 - a) Règlement 2022-740 règlement décrétant une dépense et un emprunt de cent trente-deux mille quatre cents dollars (132 400 \$) sur une période de cinq (5) ans pour la conversion du réseau d'éclairage municipal au Del
 - Adoption
 - b) Modification - Représentation du conseil municipal 2021-2025
 - c) Politique salariale des cadres - Ajustement 2021 et 2022
 - d) Renouvellement de la convention collective de travail 2021-2025
 - e) Frais de déplacement - Ajustement
 - f) Secrétaire-trésorière adjointe et adjointe à la direction - Nouvelle dénomination
 - g) Renouvellement du contrat - Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
 - h) Embauche au poste régulier à temps plein de journalier spécialisé
 - i) Résolution d'appui à la demande d'aide au fonds santé durable et bien-être des communautés de Eurêko

- j) Résolution d'appui à la demande - Élargissement de l'accotement de la route 155 – Saint-François-de-Sales
- k) Heures d'ouverture de la Mairie - Modification
- 8) Voirie et sécurité publique
- 9) Hygiène du milieu
- 10) Finance
 - a) Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale
 - b) Offre de services - Mise à jour de la politique salariale des cadres par Pro-Gestion
 - c) Dalle de béton - Parc Fruitier
 - d) Achat de bornes fontaines
 - e) Offre de services - Préparation des plans et devis pour le projet dragage matière organique Baie-Doré
 - f) Offre de services - Mise à jour plan d'effectifs par Pro-Gestion
 - g) Offres de services - Pompe submersible pour le kiosque touristique
 - h) Dons et commandites
 - i) Dépôt des états comparatifs
 - j) Radiation de factures
 - k) Approbation de factures et paiements
 - l) Comptes à payer
- 11) Santé et bien-être
- 12) Urbanisme
 - a) Rachat de terrains - Monsieur Louis Vaillancourt
 - b) Demande de certificat d'autorisation P.I.I.A. noyau ancien, 1527 rue Principale
- 13) Loisirs et culture
- 14) Affaires spéciales
- 15) Rapport des représentations des membres du conseil
- 16) Correspondance
- 17) Période de questions
- 18) Clôture de la séance

RÉSOLUTION 10-298-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel qu'il a été lu et amendé et de laisser le point période de questions ouvert.

RÉSOLUTION 10-299-2022

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre tel qu'il a été présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTION

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés par monsieur Robin Doré qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption du règlement 2022-743 règlement abrogeant le règlement 2013-527 sur le vote par correspondance. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

AVIS DE MOTION

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés par monsieur Gérald Genest qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption du règlement 2022-742 règlement modifiant le règlement 2009-445 ayant pour objet l'émission des constats d'infraction. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION 10-300-2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-740 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE CENT TRENTE-DEUX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (132 400 \$) SUR UNE PÉRIODE DE CINQ (5) ANS POUR LA CONVERSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE MUNICIPAL AU DEL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Chambord désire amorcer le projet de conversion du réseau d'éclairage municipal au DEL ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer les services nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion, avec dispense de lecture, pour l'adoption du règlement 2022-740 a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord tenue le 12 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet dudit règlement a été remise à l'ensemble des membres du conseil le 12 septembre 2022 et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions du Code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée sont mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que le conseil de la Municipalité de Chambord adopte le règlement 2022-740 règlement décrétant une dépense et un emprunt de cent trente-deux mille quatre cents dollars (132 400 \$) sur une période de cinq (5) ans pour la conversion du réseau d'éclairage municipal au Del, tel qu'il a été présenté.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD**

RÈGLEMENT 2022-740

INTITULÉ: RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE CENT TRENTE-DEUX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (132 400 \$) SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS POUR LA CONVERSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE MUNICIPAL DU DEL

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant ;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 8 janvier 2021 (ci-après l'« Entente ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 4 juillet 2022 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs couts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité ») ;

CONSIDÉRANT QUE l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.9 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord ne dispose pas des fonds nécessaires pour payer sa part du cout des travaux ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a valablement été donné lors de la séance régulière tenue le 12 septembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le règlement 2022-740 soit et est adopté et qu'il soit et est par ce règlement statué et décrété ce qui suit:

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule qui précède fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TRAVAUX

Le conseil de la Municipalité de Chambord décrète, par le présent règlement, la conversion aux DEL de deux cent trente-six (236) luminaires routiers fonctionnant actuellement et principalement à la technologie au sodium haute pression.

Pour ce faire, le conseil autorise l'exécution des travaux de mettre les luminaires 'hors-projet' suite à des validations avec la Municipalité ou via un formulaire de questions/réponses selon l'estimation des couts préparée par Énergère le 4 juillet 2022, et dont le montant total est estimé à cent trente-deux mille quatre cents dollars (132 400 \$) incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert à l'estimation détaillée préparée par messieurs Joffrey Liez, gestionnaire de projet adjoint et Jean-François Brais-Villemur, ing. OIQ et chef d'équipe - conception de Énergère Solutions écoénergétiques, et madame Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière, lesquels documents font partie intégrante du présent règlement et sont reproduits aux annexes « A », « B » et « C ».

ARTICLE 3 DÉPENSE

Le conseil de la Municipalité de Chambord autorise une dépense n'excédant pas la somme de cent trente-deux mille quatre cents dollars (132 400 \$) pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le cout des travaux mentionnés à l'article 2, les frais incidents, les imprévus et les taxes nettes.

ARTICLE 4 EMPRUNT

Aux fins d’acquitter les dépenses prévues par le présent règlement au montant de cent trente-deux mille quatre cents dollars (132 400 \$) le conseil de la Municipalité de Chambord autorise un emprunt sur une période de cinq (5) ans d’une somme n’excédant pas cent trente-deux mille quatre cents dollars (132 400 \$), cette somme incluant le cout des travaux mentionnés à l’article 2, les frais incidents, les imprévus et les taxes.

ARTICLE 5 TAXE SPÉCIALE À L’ENSEMBLE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme d’emprunt, sur tous les immeubles imposables de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d’après leur valeur telle qu’elle apparaît sur le rôle d’évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 APPROPRIATION

S’il advient que le montant d’une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l’appropriation s’avèrerait insuffisante.

ARTICLE 7 AFFECTATION

Le conseil de la Municipalité de Chambord affecte à la réduction de l’emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d’une partie ou de la totalité de la dépense visée à l’article 3.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le maire,

La greffière-trésorière,

Luc Chiasson

Julie Caron

ANNEXE A

ESTIMATION DES COUTS DE LA CONVERSION DU RÉSEAU
D’ÉCLAIRAGE PUBLIC AU DEL PRÉPARÉE PAR ÉNERGÈRE EN
DATE DU 4 JUILLET 2022

2 - Mesures accessoires		23 888.34 \$
16 Conversion de luminaire HPS 150W sur route MTQ au DEL 54W	362.89 \$	5 804.24 \$
1 Conversion de luminaire HPS 250W sur route MTQ au DEL 93W	383.52 \$	383.52 \$
12 Remplacement de fusibles	30.40 \$	364.80 \$
6 Remplacement de porte fusible simples sur fût municipal (incl. fusible)	89.80 \$	538.80 \$
14 Câblage (Poteau de bois) muni seulement	74.50 \$	1043.00 \$
1 Câblage (Poteau de métal ou béton)	137.77 \$	137.77 \$
1 Mise à la terre Poteau béton ou métallique (MALT)	137.77 \$	137.77 \$
96 Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs)	88.52 \$	8 498.24 \$
31 Honoraires pour étude photométrique - luminaires MTQ (ing. Jr.) (taux horaire)	101.00 \$	3 080.50 \$
8 Honoraires pour étude photométrique - luminaires MTQ (ing. Intermédiaires 3-7 ans) (taux horaire)	111.00 \$	832.50 \$
1 Honoraires pour étude photométrique - luminaires MTQ (ing. Intermédiaires 7-11 ans) (taux horaire)	127.00 \$	127.00 \$
236 de plaquettes d'identification	12.45 \$	2 938.20 \$
SOUS-TOTAL incluant les mesures contractuelles et les mesures accessoires		100 068.49 \$
Imprévus (15 %)		15 010.27 \$
Taxes nettes (4.9875 %)		5 736.68 \$
MONTANT TOTAL		120 815.44 \$

ANNEXE B

ESTIMATION DES AUTRES COUTS PAR MADAME JULIE CARON,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIERE-TRÉSORIERE DU
27 SEPTEMBRE 2022

Description	Montant
Fourniture et installation de trois (3) luminaires sur les poteaux existants, rue de l’Avenir	7 500 \$
Remplacement de porte fusible simples sur fût municipal (incluant fusible)	2 100 \$
Sous-total	9 600 \$
Imprévus (15 %)	1 440 \$
Taxes nettes (4.9875 %)	549.79 \$
Montant total	11 589.79 \$

ANNEXE C

ESTIMATION DES COUTS TOTAUX DU PROJET PAR MADAME
JULIE CARON, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIERE-TRÉSORIERE DU 27 SEPTEMBRE 2022

Description	Montant
Conversion du réseau d’éclairage public au del avec imprévus (15 %)	115 078.76 \$
Fourniture et installation de trois (3) luminaires s existants, rue de l’Avenir avec imprévus (15 %)	8 625 \$
Remplacement de porte fusible simples sur fût municipal (incluant fusible) avec imprévus (15 %)	2 415 \$
Sous-total	126 118.76 \$
Taxes nettes (4.9875 %)	6 280.71 \$
Montant total	132 399.47 \$

RÉSOLUTION 10-301-2022
MODIFICATION - REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2021-2025

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 06-206-2022 le conseil municipal nommait ses représentants ;

CONSIDÉRANT QU’il y a eu l’ajout d’un nouveau conseiller municipal à la suite d’une élection partielle ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de changer les représentants ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Gérald Genest , appuyé par madame Lise Noel et résolu à l’unanimité des conseillers :

- 1-
- Que le préambule qui précède fait partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduit ;
- 2-
- D'abroger la résolution 06-206-2022 ;

MAIRE	MRC DU DOMAINE-DU-ROY	LUC CHIASSEON OU
	RELATIONS PUBLIQUES	MAIRE SUPPLÉANT/MAIRESSE SUPPLÉANTE :
	PRÉSIDE LE CONSEIL ET MEMBRE D’OFFICE SUR TOUS LES COMITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL	- Mario Boduc : janvier et février
	SERVICE EN SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR ROBERVAL	- Lise Noël : mars et avril
		- Alphonse Fortin : mai et juin
		- Julie Girard-Rondeau : juillet et aout
		- Robin Doré : septembre et octobre
		- Gérald Genest : novembre et décembre

ADMINISTRATION ET FINANCES	
FINANCES	Gérald Genest et Robin Doré
RESSOURCES HUMAINES	Gérald Genest et Alphonse Fortin
CLUB SOCIAL DES ÉLUS	Robin Doré et Lise Noël
PLANIFICATION STRATÉGIQUE, PLAN DE GESTION DES ACTIFS ET PLAN MARKETING	Julie Girard-Rondeau et Alphonse Fortin
COMITÉ D’ANALYSE DES DEMANDES RELIÉES À L’AIDE AUX ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ OU LE SOUTIEN FINANCIER POUR LES PROJETS STRUCTURANTS ET COMITÉ D’ANALYSE DES DEMANDES RELIÉES À L’AIDE AU FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES	Gérald Genest et Robin Doré
VOIRIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU	
TRAVAUX PUBLICS	Mario Bolduc, Robin Doré et Gérald Genest
SANTÉ ET BIENÊTRE	
OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DES 5 FLEURONS	Lise Noël
MANOIR CHAMBORDAIS	Lise Noël
POLITIQUE MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS)	Lise Noël
URBANISME	
COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME ET D’ENVIRONNEMENT	Mario Bolduc et Gérald Genest
COMITÉ DE GESTION DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE OUIATCHOUAN	Alphonse Fortin
LOISIRS ET CULTURE	
FESTIVAL DU COWBOY DE CHAMBORD	Julie Girard-Rondeau
TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES DE CHAMBORD	Julie Girard-Rondeau et Alphonse Fortin (substitut)
CLUB SPORTIF	Mario Bolduc
CENTRE D’ARCHIVES DOMAINE-DU-ROY	Lise Noël
SENTIER OUIATCHOUAN	Mario Bolduc
DÉVELOPPEMENT ET ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS	

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE CHAMBORD	Julie Girard-Rondeau
COMITÉ CONSULTATIF DES VILLÉGIATEURS ET RESPONSABLE DES DOSSIERS DE VILLÉGIATURE	Mario Bolduc et Luc Chiasson
COMITÉ D’ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS (CADNA)	Robin Doré et Alphonse Fortin
COMITÉ INTERMUNICIPAL DE SERVICES ET DE DÉVELOPPEMENT (CHAMBORD – DESBIENS)	Luc Chiasson et Robin Doré

RÉSOLUTION 302-2022
POLITIQUE SALARIALE DES CADRES - AJUSTEMENT 2021 ET 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a adopté la résolution 05-150-2019 créant une Politique salariale des cadres dans le but de maintenir un équilibre dans la rémunération versée par la Municipalité, d’offrir une perspective d’avenir en matière de rémunération, et ajuster la croissance des échelons en tenant compte des exigences et des processus d’apprentissage de la fonction ;

CONSIDÉRANT QUE la structure salariale est ajustée annuellement d’un pourcentage correspondant à l’augmentation prévue à la convention collective des employés syndiqués de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective était échue depuis le 31 décembre 2020 et qu’il n’y avait pas eu un ajustement de la structure salariale en 2021 et 2022 ;

CONSIDÉRANT QU’il a lieu de modifier la grille des classes salariales de la Politique salariale des cadres ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Mario Bolduc , appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l’unanimité des conseillers:

1. Que le préambule qui précède fait partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduit ;
2. Que le conseil municipal adopte la grille des classes salariales suivante dans la Politique salariale des cadres pour les années 2021 et 2022 ;

GRILLE DES CLASSES SALARIALES 2021 (+ 2,5 %)

CATÉGORIE	TITULAIRE	MINIMUM	MAXIMUM
1A	Coordonnateur au développement et à l’animation de la communauté	47 410.05 \$	57 466.73 \$
1B	Secrétaire- trésorier adjoint et adjoint à la direction	49 666.61 \$	60 201.95 \$
2	Directeur général	66 222.15 \$	80 269.28 \$

GRILLE SALARIALE 2021

% du 100% Poste	82,5%	84,0%	85,5%	91,0%	92,5%	94,0%	95,5%	97,0%	98,5%	100,0%
Échelon	0 à 1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	5 ans à 6 ans	6 ans à 7 ans	7 ans à 8 ans	8ans à 9 ans	9 ans à 10 ans
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Catégorie 1A (\$)	47 410.05	48 272.05	49 134.05	52 294.72	53 156.73	54 018.73	54 880.73	55 742.73	56 604.73	57 466.73
Catégorie 1B (\$)	49 666.61	50 569.64	51 472.67	54 783.78	55 686.80	56 589.83	57 492.86	54 070.45	55 755.66	60 201.95
Catégorie 2 (\$)	66 222.15	67 426.20	68 630.23	73 045.05	74 249.08	75 453.12	76 657.16	77 861.20	79 065.24	80 269.28

GRILLE DES CLASSES SALARIALES 2022 (+ 3,47 %)

CATÉGORIE	TITULAIRE	MINIMUM	MAXIMUM
1A	Coordonnateur au développement et à l’animation de la communauté	49 055.18 \$	59 460.82 \$
1B	Secrétaire- trésorier adjoint et adjoint à la direction	51 390.04 \$	62 290.96 \$
2	Directeur général	68 520.06 \$	83 054.62 \$

GRILLE SALARIALE 2022

% du 100% Poste	82,5%	84,0%	85,5%	91,0%	92,5%	94,0%	95,5%	97,0%	98,5%	100,0%
Échelon	0 à 1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	5 ans à 6 ans	6 ans à 7 ans	7 ans à 8 ans	8ans à 9 ans	9 ans à 10 ans
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Catégorie 1A (\$)	49 055.18	49 947.09	50 839.00	54 109.35	55 001.26	55 893.17	56 785.09	57 677.00	58 568.91	59 460.82
Catégorie 1B (\$)	51 390.04	52 324.41	53 258.77	56 684.77	57 619.14	58 553.50	59 487.87	60 422.23	61 356.59	62 290.96
Catégorie 2 (\$)	68 520.06	69 765.88	71 011.70	75 579.71	76 825.53	78 071.35	79 317.16	80 562.98	81 808.80	83 054.62

RÉSOLUTION 10-303-2022

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL 2021-2025

CONSIDÉRANT QUE la convention collective de travail des employés de la Municipalité de Chambord est échue depuis le 31 décembre 2020 (12-397-2016) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté la firme Pro-Gestion pour accompagner la Municipalité lors de la négociation de la convention collective de travail ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord et le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 3430, en sont venus à une entente de principe ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de principe a été entérinée par les membres du dit syndicat lors de l'assemblée générale des employés ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que le conseil municipal approuve la convention collective de travail à intervenir entre la Municipalité de Chambord et le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 3430, couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025 ;
- 3- Que monsieur Luc Chiasson, maire, et madame Julie Caron, directrice générale, soient autorisés à signer ladite convention collective de travail pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

RÉSOLUTION 10-304-2022

FRAIS DE DÉPLACEMENT - AJUSTEMENT

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajuster le montant pour les frais de déplacement alloué au personnel de la Municipalité de Chambord selon l'article 25.01 de la convention collective de travail 2021-2025 et d'abroger la résolution 07-223-2022.

RÉSOLUTION 10-305-2022

POSTE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE ET ADJOINTE À LA DIRECTION - NOUVELLE DÉNOMINATION

CONSIDÉRANT QUE la résolution 09-268-2017 du 19 septembre 2017 qui nomme madame Valérie Marte au poste de secrétaire-trésorière adjointe à la direction ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail est d'une durée de 5 ans et qu'il est venu à échéance au mois d'octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le titre du poste a changé de dénomination et qu'il est opportun de mettre le titre de Directrice générale adjointe et Greffière-trésorière adjointe dans le prochain contrat de travail ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Lise Noel , appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers:

- 1- Que le préambule qui précède fait partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduit ;
- 2- D'autoriser la modification du titre du poste de secrétaire-trésorière adjointe et adjointe à la direction pour directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 10-306-2022 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 09-268-2017 du 19 septembre 2017 qui nomme madame Valérie Martel au poste de greffière-trésorière adjointe et adjointe à la direction ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail est d'une durée de 5 ans et qu'il est venu à échéance au mois d'octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de contrat de travail à intervenir avec madame Valérie Martel ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fait partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduit ;
- 2- De renouveler le contrat de madame Valérie Martel au poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Chambord suivant le contrat de travail préparé à cette fin ;
- 3- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire et madame Julie Caron, directrice générale, à signer le contrat de travail de madame Valérie Martel.

RÉSOLUTION 10-307-2022 EMBAUCHE AU POSTE RÉGULIER À TEMPS PLEIN DE JOURNALIER SPÉCIALISÉ

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste régulier à temps plein de journalier spécialisé ;

CONSIDÉRANT QUE des candidatures possédant les qualifications requises ont été reçues à la suite de l'affichage externe ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a recommandé la candidature de monsieur Dereck Doyon ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'autoriser l'embauche de monsieur Dereck Doyon au poste régulier à temps plein de journalier spécialisé ;
- 3- Que monsieur Dereck Doyon entrera en fonction le 17 octobre 2022.

RÉSOLUTION 10-308-2022

RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE D'AIDE AU FONDS DE SANTÉ DURABLE ET BIEN-ÊTRE DES COMMUNAUTÉS DE EURÊKO

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a à cœur l'animation estivale du parc fruitier ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un comité de bénévoles qui s'occupe de l'entretien du parc fruitier et qu'à l'été 2022 une étudiante l'animait ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière permettrait d'animer le parc fruitier sans coûts supplémentaires pour la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'appuyer la demande d'aide au Fonds de santé durable et bien-être des communautés de l'organisme Eurêko pour l'animation dans les parcs fruitiers à l'été 2023.

RÉSOLUTION 10-309-2022

RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE - ÉLARGISSEMENT DE L'ACCOTEMENT DE LA ROUTE 155 - SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES

CONSIDÉRANT la volonté municipale de favoriser le transport actif, entre autres par des voies cyclables et pédestres sécuritaires ;

CONSIDÉRANT l'arrivée sur le marché de bicyclettes électriques qui rendent plus accessible le parcours entre Chambord et le Lac-Bouchette de la route 155 ;

CONSIDÉRANT la présence de la Véloroute des Bleuets et la possibilité de donner accès à cette infrastructure pour les populations de Chambord, Saint-François-de-Sales et Lac-Bouchette ;

CONSIDÉRANT les travaux routiers régulièrement effectués sur la route 155 ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Mario Bolduc appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'appuyer les démarches de la Municipalité de Saint-François-de-Sales auprès du ministère des Transports du Québec dans sa demande d'élargissement de la bande asphaltée sur l'accotement de la route 155 afin de permettre la circulation sécuritaire des piétons et des cyclistes entre les municipalités de Lac-Bouchette et Chambord.

RÉSOLUTION 10-310-2022

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE - MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Chambord avait adopté la résolution 01-08-2022 établissant les heures d'ouverture de la Mairie pour la population ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier les heures d'ouverture de la Mairie ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que les heures d'ouverture de la Mairie seront du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h ;
- 3- D'abroger la résolution 01-08-2022.

RÉSOLUTION 10-311-2022

SERVICE D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) pour 9 consultations sur 3 ans pour les années 2023 à 2025 pour de l'assistance en consultation architecturale auprès des citoyens pour un montant maximal évalué 6 156 \$ plus taxes.

RÉSOLUTION 10-312-2022

OFFRE DE SERVICES - MISE À JOUR DE LA POLITIQUE SALARIALE DES CADRES PAR PRO-GESTION

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de Pro-Gestion pour la mise à jour de la Politique salariale des cadres pour un montant maximal de 500.14 \$ taxes incluses.

RÉSOLUTION 10-313-2022
DALLE DE BÉTON - PARC FRUITIER

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noel et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter la proposition de Design Paysage pour excavation et coffrage d’une dalle de béton pour le parc fruitier pour un montant de 4 880.69 \$ taxes incluses, financé par le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION 10-314-2022
ACHAT DE BORNES FONTAINES

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter la proposition de BCM pour l’achat de trois bornes fontaines pour un montant de 21 971.72 \$ taxes incluses, financé par le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION 10-315-2022
OFFRE DE SERVICES - PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE PROJET DRAGAGE MATIÈRE ORGANIQUE BAIE-DORÉ

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter l’offre de services de MAGECO LMG afin de préparer les plans et devis dans le cadre du projet de dragage de la matière organique dans le chemin de la Baie-Doré pour un montant de 21 672.79 \$ taxes incluses, financé par le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION 10-316-2022
OFFRE DE SERVICES - MISE À JOUR DU PLAN D’EFFECTIFS PAR PRO-GESTION

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter l’offre de services de Pro-Gestion afin de mettre à jour le plan d’effectifs du personnel administratif pour un montant de 5 633.78 \$ taxes incluses, financé par le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION 10-317-2022
OFFRE DE SERVICES - POMPE SUBMERSIBLE POUR LE KIOSQUE TOURISTIQUE

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter l’offre de services de Plomberie Caron et Grenier chauffage pour l’achat et l’installation d’une pompe submersible et un clapet antiretour pour le kiosque touristique pour un montant de 1 247.48 \$ taxes incluses.

RÉSOLUTION 10-318-2022
DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par madame Lise Noel, appuyée par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l’unanimité des conseillers d’approuver la demande de commandite suivante :

Organisme	Montant
Centraides	150 \$

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Tel qu'exigé par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière dépose deux états comparatifs pour l'année financière 2022.

RÉSOLUTION 10-319-2022 RADIATION DE FACTURE

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les radiations suivantes :

Matricule	Dossier	Montant
F 0670-86-9194	Permis : # 2021-308 Facture : # 779	170 \$
F 0670-86-9194	Permis : # 2022-167 Facture : # 1003	170 \$

RÉSOLUTION 10-320-2022 APPROBATION DE FACTURES ET PAIEMENTS

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la facture et le paiement suivant :

Fournisseur	Description des travaux	Montant
Groupe Perron Inc	Station de pompage	2 974.39 \$

RÉSOLUTION 10-321-2022 COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que les comptes en date du 30 septembre 2022, soient approuvés et payés selon la liste fournie et vérifiée par le comité finance et s'établissant comme suit :
 - Dépenses préautorisées : 235 402.44 \$
 - Comptes payés : 11 720.55 \$
 - Comptes à payer : 21 204.29 \$
- 2- D'accepter le dépôt du rapport des dépenses engagées au 30 septembre 2022 par les personnes autorisées par le règlement 2007-413 « décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

RÉSOLUTION 10-322-2022

RACHAT DE TERRAINS - MONSIEUR LOUIS VAILLANCOURT

CONSIDÉRANT QUE la résolution 04-74-2021 adoptée par le conseil municipal de Chambord le 1^{er} mars, à laquelle est vendu les lots 5 009 427 et 5 009 428 à monsieur Louis Vaillancourt ;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur avait un délai d'un an à compter de la signature du contrat pour construire un jumelé de lux sur lesdits lots selon les termes de l'acte de vente ;

CONSIDÉRANT QUE le délai est échu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se réservait le droit de reprendre les lots non construits au même prix que le prix de vente moins un montant représentant 10 % du cout total de vente, et frais légaux de rétrocession, le tout sans intérêts ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'autoriser madame Julie Caron, directrice générale ou madame Valérie Martel, adjointe à la directrice, à faire les démarches pour le rachat des lots 5 009 427 et 5 009 428 à monsieur Louis Vaillancourt selon les termes dans l'acte de vente ;
- 3- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire ou le maire suppléant et madame Julie Caron, directrice générale ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction, à signer les documents pertinents pour et au nom de la Municipalité.

RÉSOLUTION 10-323-2022

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION P.I.I.A. NOYAU ANCIEN, 1527 RUE PRINCIPALE

Les propriétaires s'adressent à la Municipalité dans le but d'obtenir l'approbation d'un projet de rénovation, localisé au 1527 rue Principale. À ce titre, l'esquisse produite par le Service d'aide à la rénovation patrimoniale est déposée au comité consultatif d'urbanisme afin que ce dernier analyse la demande de certificat d'autorisation en fonction des critères d'analyse du P.I.I.A. noyau ancien tel que contenu au règlement sur le plan implantation et d'intégration architecturale.

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du projet est réalisée en fonction des objectifs et des critères d'aménagement ciblés par le P.I.I.A. Noyau ancien ;

CONSIDÉRANT QUE le plan proposé conserve l'architecture de la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs ont été évalués pour les éléments suivants ;

- Architecture et volumétrie des bâtiments ;
- Matériaux de revêtements extérieurs et couleurs.

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis satisfait aux critères d'aménagement de sorte à répondre aux objectifs ciblés au P.I.I.A. noyau ancien ;

EN CONSÉQUENCE, après délibération, il est proposé par monsieur Gerald Genest, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des membres du comité de recommander au conseil d'approuver le projet de rénovation localisé au 1527 rue Principale.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

RÉSOLUTION 10-324-2022 CORRESPONDANCE

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 10-325-2022 FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noel et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire soit clôturée à 20 h 12 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 7 novembre 2022 à 19 h.

Le maire,

La greffière-trésorière,

Luc Chiasson

Julie Caron

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».